
**1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration,
mardi le 24 janvier 2023, 19 h**

Centre communautaire Claude-Allard
3200, avenue D'Amours (salle RC-19)

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Nicolas Gagnon	Président
M. Jean-François Ross	Vice-président
M. Luc Santerre	Trésorier
M. Carol Létourneau	Secrétaire
M ^{me} Maude Cossette-Bergeron	Administratrice
M ^{me} Suzie Beaulieu	Administratrice
M ^{me} Marie-Pier Girouard	Administratrice
M. Luc Pesant	Administrateur
M. Kévin Breault	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district électoral de Pointe-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en interaction citoyenne
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M. Richard Lavigne	Administrateur
--------------------	----------------

2 citoyens sont présents

* ainsi que les familles des enfants qui ont gagné un prix au concours de dessins
(début d'assemblée)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Nicolas Gagnon ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Il demande aux membres s'il y a des sujets à modifier ou à ajouter. M. Luc Santerre demande l'ajout du sujet «Pannes électriques» au point *Divers*.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2022	19 h 03
4. Remise des prix du concours de dessins	19 h 05
5. Questions et commentaires du public	19 h 15
6. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 25
7. Demande d'opinion au Conseil de quartier sur les actions proposées par la Ville dans le cadre de la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	19 h 45
8. Suivi des dossiers	19 h 55
• Suivi de la résolution 22-CA-36	
• « Trompe l'œil »	
• Table de concertation vélo	
9. Questions et commentaires du public (2 ^e période)	20 h 10
10. Fonctionnement	20 h 20
• Correspondance et information	
• Trésorerie	
• Tarif à payer à la secrétaire de soutien pour 2023	
• Tarif à payer pour la production du rapport annuel	
• Préparation du rapport annuel	
• Date et lieu de l'assemblée générale annuelle	
• Présidence d'élection pour l'assemblée annuelle	
11. Divers	20 h 40
12. Levée de l'assemblée	21 h 00

RÉSOLUTION CQP-23-CA-01

Sur proposition de M. Luc Pesant, appuyée par M^{me} Suzie Beaulieu, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Comme le procès-verbal n'a pas pu être présenté aux membres, M. Nicolas Gagnon propose au Conseil de reporter ce point à la prochaine assemblée, en février.

4. REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE DESSINS

M^{me} Maude Cossette-Bergeron présente à l'assemblée le contexte du concours de dessins visant à mettre en images le quartier. Elle présente les trois dessins gagnants et nomme le / la jeune artiste qui les a réalisés :

4-7 ans : Sophia Marier-Gagnon - École St-Mathieu

8-12 ans : Romane Allaire - École St-Mathieu

8-12 ans : Charles Beaudry - École Ste-Geneviève

Elle leur remet à chacun.e un certificat de mérite ainsi que leur prix respectif. Les dessins seront numérisés pour être présentés dans le dépliant et sur la page Facebook du Conseil.

5. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

6. PERIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Anne Corriveau revient sur les travaux pour la stabilisation des berges du parc de la plage Jacques-Cartier. Bien qu'ils aient débuté et que le chemin devait être ouvert aux citoyens.ne.s cet hiver, le Service d'ingénierie de la Ville a décidé de poursuivre les travaux durant la période hivernale afin de ne pas prendre de retard. Ce faisant, l'accès à la plage est fermé jusqu'à la fin des travaux, prévue pour le 30 mai.

M. Luc Santerre trouve dommage qu'il y ait eu un manque de communication envers les citoyens et que plusieurs d'entre eux se soient déplacés durant le Congé des Fêtes et se soient butés à des clôtures.

La conseillère souligne que le conseil d'arrondissement a adopté un sommaire décisionnel pour les Fêtes d'hiver en février prochain.

Jusqu'au 6 février, elle invite les membres à voter pour leur coup de cœur parmi les [Mérites d'architecture de la Ville de Québec](#).

M. David Weiser fait part qu'il y aura le 28 janvier prochain une Fête de quartier au Centre d'interprétation historique sur la Route de l'Église. L'événement est gratuit et inclut une cabane à sucre.

7. DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER SUR LES ACTIONS PROPOSEES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DE RÉVISION DES PRATIQUES ET DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

M. Dave Gagnon Pelletier revient sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des Conseils de quartier suite à la séance d'informations qui s'est tenue le 1^{er} décembre dernier, concernant la priorisation de certaines idées pour les Conseils de quartier.

Les Conseils de quartier doivent faire parvenir à la Ville une résolution pour dire «on aime/on n'aime pas» sur certaines idées.

À l'aide d'un support visuel, le Conseil passe en revue le document résumé des pistes d'actions proposées :

- Favoriser la collaboration avec l'administration municipale
- Mobilisation et soutien aux administrateurs (budget de fonctionnement, formation, plateforme numérique, collaboration entre les conseils)
- Révision des règlements actuels (tenue des réunions en mode virtuel et hybride, maintenir la parité hommes-femmes, code d'éthique)
- Projets d'initiative (subventions, accompagnement par la Ville)
- Outils et pratiques de communication (actualisation de l'image de marque des Conseils, support communicationnel et graphique)

Les membres enverront leur résolution à la prochaine séance.

8. SUIVI DES DOSSIERS

8.1 Suivi de la résolution sur la Requalification du Ch. Sainte-Foy [22-CA-36]

M. Nicolas Gagnon lit la réponse de la Ville concernant le suivi sur la requalification du Chemin Sainte-Foy :

Nous avons pris connaissance de votre demande quant aux aménagements du chemin Sainte-Foy et à la cohabitation des différents modes de transport qui y sont utilisés.

Le chemin Sainte-Foy fait partie des axes identifiés comme étant prioritaires pour la réalisation de projets qui seront analysés dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active. Vous serez consultés à ce sujet, mais l'ordre de réalisation des projets est actuellement en évaluation, donc la période de réalisation de ce dernier n'est pas encore définie. De plus, cette thématique de la mobilité, incluant les aménagements bordant les voies publiques, sera aussi abordée dans la révision du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) qui démarrera sous peu.

Parallèlement, l'administration municipale travaille sur une proposition de modification au règlement de zonage visant à harmoniser et actualiser le cadre réglementaire applicable aux différents projets de développement en bordure du chemin Sainte-Foy. Il est envisagé de présenter cette proposition aux élus au début de l'année 2023, ce qui rend envisageable un processus de modification durant cette même année.

Il est à noter que le service des transports et de la mobilité intelligente a par ailleurs recensé des sites accidentogènes sur lesquels des interventions sont prévues dans le cadre du déploiement de la Stratégie de sécuritaire routière 2020-2024.

8.2 «Trompe-l'œil»

M^{me} Maude Cossette-Bergeron rapporte que le conseil d'établissement et l'organisme de participation des parents de l'école St-Mathieu ont entrepris plusieurs démarches pour améliorer la sécurité routière autour des écoles (conférences, affiches, etc.)

Ils ont eu l'idée de faire un trompe-l'œil (peinture sur la chaussée) au coin des rues Bar-le-Duc et Duchesneau. M. David Weiser confirme qu'une telle opération requiert l'autorisation de la Ville et doit respecter le règlement du Ministère des transports pour des questions de sécurité.

M^{me} Anne Corriveau invite les membres à adopter une résolution pour soumettre le projet.

Les membres discutent du contenu de la résolution.

RÉSOLUTION CQP-23-CA-02

Sur proposition de M^{me} Maude Cossette-Bergeron, appuyée par M^{me} Suzie Beaulieu, il est résolu de demander à la Ville d'autoriser le projet-pilote du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents de l'école St-Mathieu et du Conseil de quartier du Plateau, consistant à établir un projet trompe-l'œil sur les traverses piétonnières afin de sensibiliser les automobilistes qui viennent déposer leurs enfants à l'école et améliorer la sécurité des élèves autour de l'école Saint-Mathieu.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Représentation à la Table de concertation Vélo (TCV)

M. Denis Roy revient sur la rencontre de la TCV (29 novembre dernier) de laquelle il fait un petit compte rendu au Conseil.

Il mentionne les sujets du développement de nouvelles configurations cyclables et du cyclisme d'hiver. Il suggère que la piste côtoyant le Boulevard du Versant-Nord soit déneigée par la Ville, quitte à travailler de concert avec les autres Conseils dans lesquels cette piste passe.

Il a également été question de l'entretien des pistes et des voies cyclables : non seulement en ce qui concerne la chaussée (ex. bosses dénivelés, points morts), mais également le marquage au sol ainsi que l'aménagement paysager et la végétation qui peuvent entraver la vision et affecter la sécurité des cyclistes.

Il termine en mentionnant que plusieurs commentaires revenaient à l'effet de demander la Ville de mieux prévoir la signalisation et les détours pour un passage sécuritaire des cyclistes lors de travaux routiers.

Il partagera des propositions de résolutions en vue de les adopter à la prochaine séance du Conseil. Monsieur Gagnon suggère que des résolutions distinctes par sujet soient formulées. On rappelle qu'il y a un responsable à la ville affecté aux tables de concertation.

9. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC (2^e PÉRIODE)

M^{me} Suzie Beaulieu souligne que les gens du quartier ont reçu leurs sacs pour les résidus organiques pour le projet de biométhanisation.

M. Dave Gagnon Pelletier a partagé de la documentation sur les arrêts d'autobus au citoyen qui avait relevé des arrêts problématiques.

10. FONCTIONNEMENT

10.1 Correspondance et information

M. Nicolas Gagnon a reçu un courriel de la directrice de l'école Sainte-Genève, suite à la dernière assemblée où des citoyen.ne.s du secteur étaient présent.e.s. et avaient parlé des situations problématiques autour de l'école.

10.2 Trésorerie

M. Luc Santerre mentionne qu'en date du 24 janvier 2023, il reste 629,45 \$ dans le compte du Conseil.

RÉSOLUTION CQP-23-CA-03

Sur proposition de M^{me} Suzie Beaulieu, appuyée par M. Nicolas Gagnon, il est résolu de verser 225\$ à M. Luc Santerre pour le remboursement des prix du concours de dessin.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Tarif à payer à la secrétaire de soutien pour 2023

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal :

RÉSOLUTION CQP-23-CA-04

Sur proposition de M. Luc Santerre, appuyée par M^{me} Suzie Beaulieu, il est résolu de verser 120\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CQP-23-CA-05

Sur proposition de M. Luc Santerre, appuyée par M^{me} Suzie Beaulieu, il est résolu que le Conseil de quartier du Plateau recoure au service d'un(e) secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2023 au tarif de 120 \$ par procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Tarif à payer pour la production du rapport annuel

Concernant le tarif pour la rédaction du rapport annuel

RÉSOLUTION CQP-23-CA-06

Sur proposition de M. Luc Santerre, appuyée par M^{me} Suzie Beaulieu, il est résolu que le Conseil de quartier du Plateau recoure au service d'un(e) secrétaire de rédaction pour la rédaction / révision de son rapport annuel au tarif de 120 \$.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Préparation du rapport annuel

M. Dave Gagnon Pelletier invite les membres du Conseil à penser à la rédaction du rapport annuel et des états financiers. M. Kévin Breault est en contact avec l'organisme Vivre en Ville pour une potentielle conférence.

10.6 Date et lieu de l'assemblée générale annuelle

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10.7 Présidence d'élection pour l'assemblée annuelle

Ce point est reporté à la prochaine séance.

11. DIVERS

M. Luc Santerre rapporte que plusieurs de ses voisins ont encouru des problèmes de feu et d'étincelles étant donné la hauteur de leurs arbres ou de leurs haies suite aux tempêtes hivernales. Il se questionne s'il y a un règlement de la Ville sur cette question. Les conseillers répondent par la négative. M. Dave Gagnon Pelletier partage la réglementation d'Hydro-Québec.

M. Nicolas Gagnon informe qu'il y aura un conférencier du groupe Trudel alliance à la prochaine assemblée, à propos des développements autour de Place Quatre-Bourgeois.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée.

Il est 21 h 15.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M. Nicolas Gagnon et M. Carol Létourneau.

M. Nicolas Gagnon, président

M. Carol Létourneau, secrétaire